

+ D'INFOS

PHOTOVOLTAÏQUE Intérêt et potentiel : toitures bâtiments / parkings

Face à la hausse des tarifs de l'électricité, l'énergie solaire présente un intérêt pour permettre aux structures publiques de lutter contre cette augmentation.

Les communes disposant d'un important patrimoine bâti et de zones non exploitées, certaines toitures pourraient être valorisées. Aussi, le syndicat souhaite engager une réflexion globale sur le département.

Le 16 septembre 2022, le Comité Syndical a délibéré (CS68-2022) pour la **création d'un groupement de commandes pour l'installation de photovoltaïque en autoconsommation individuelle et/ou collective** pour ses membres : études de faisabilité - missions de contrôles techniques - mission de maîtrise d'oeuvre - travaux de construction + exploitation et maintenance.

DES SERVICES PUBLICS CONTRÔLÉS

Hérault Energies a délégué l'exploitation de son patrimoine à ENEDIS et la CESML pour l'électricité, et GRDF pour le gaz.

Le contrôle de leurs activités incombe au syndicat pour s'assurer que ces 3 concessionnaires s'acquittent correctement des missions de service public qui leurs sont dévolues.

A cet effet, chaque année, les concessionnaires remettent au syndicat un compte-rendu d'activité de la concession (CRAC) qui synthétise une année de travail au service de la concession.

→ Consultez les CRAC 2021 sur www.herault-energies.fr

A NOTER

15 octobre Jour de la nuit
manifestation nationale d'extinction de l'éclairage public - voir article p.2

21 octobre Comité syndical
(prochaine date prévisionnelle 9 déc.)
7-8 décembre Salon EnerGaïa, Forum des énergies renouvelables Montpellier
- Participation avec les syndicats d'énergies de la Région, l'entente «Territoire d'Énergie Occitanie»

Nouveau contrôleur travaux Frédéric Poursel rejoint le pôle technique *Travaux et réseaux*. Il intervient sur les communes du littoral en remplacement de Benoît Covemacker.

FINANCEMENT MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

AMÉLIOREZ VOS
BÂTIMENTS &
VOTRE ÉCLAIRAGE
RÉDUISEZ VOS
FACTURES

Hérault Énergies vous accompagne dans vos projets

GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES

Le syndicat sort son nouveau guide des aides à destination des collectivités territoriales Héraultaises. Dans le cas de travaux d'amélioration dans les bâtiments publics ou des travaux de rénovation énergétique, des aides peuvent être apportées pour les réaliser. 4 thématiques sont concernées : isolation - régulation - éclairage - programme solutions confort été.

1. Les travaux d'isolation sont efficaces pour réduire durablement la consommation d'énergie, notamment au niveau des murs et de la toiture. Les aides sont segmentées par type de travaux : menuiseries, toitures et murs. Pour en bénéficier, certains critères techniques et valeurs minimales devront être respectés.

2. La régulation des équipements permet d'économiser et réduire sa facture énergétique et d'un point de vue écologique, cela permet d'éviter le gaspillage. Les aides financières permettent d'amortir le coût d'achat des systèmes de régulation. A noter, l'intégration dans le guide de la régulation de l'eau potable afin de réduire les consommations énergétiques liées.

3. Une aide a été créée pour inciter les collectivités à investir dans un **éclairage performant**. La modernisation de l'éclairage dans les bâtiments (passage à l'éclairage LED) est une des opérations de rénovation énergétique les plus rentables, à très court terme, et durablement.

L'acquisition d'horloges astronomiques permet une prise de contrôle du parc d'éclairage public. Ainsi les lampadaires sont éteints au bon moment, calés sur l'évolution quotidienne du lever et du coucher du soleil.

4. Le confort d'été est une problématique de plus en plus importante en raison de l'augmentation de la fréquence des pics de chaleur. L'adaptation des bâtiments publics est devenue primordiale pour préserver le confort des occupants et limiter le recours systématique à la climatisation. Hérault Energies propose des aides à l'acquisition de plusieurs solutions techniques.

>> Pour vous aider dans votre choix de travaux, vous pouvez faire appel à un conseiller spécialisé en maîtrise de l'énergie du syndicat.

>> Conditions-procédures détaillées en dernière page du guide. Seuls les dossiers complets seront instruits. www.herault-energies.fr

Validité CEE - BÂTIMENTS DATE LIMITE A RESPECTER

Les Certificats d'Économies d'Énergies concernant les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments existants sont gérés par la société GREENPRIME.

Pour bénéficier de ce dispositif, les dossiers doivent être déposés dans la **limite de 12 mois après l'achèvement de l'opération**. L'instruction des dossiers nécessitant plusieurs échanges entre nos différents services, il est important de répondre le plus rapidement possible aux sollicitations de GREENPRIME ➤ Si les délais sont dépassés, vous ne pourrez pas bénéficier des primes.

Syndicat mixte
d'énergies du
département de
l'Hérault

N°23 |
sept. 2022

laLettre

HÉRAULT ÉNERGIES



Audrey Imbert, Présidente d'Hérault Énergies

Depuis plusieurs mois, nous subissons l'envolée des prix de l'électricité et du gaz. Les trois principaux énergéticiens du pays - EDF, TotalEnergies et Engie - ont alerté les Français et les ont appelés conjointement à réduire immédiatement leur consommation

d'énergie que ce soit le carburant, le pétrole, le fuel, le gaz, ou l'électricité pour éviter une pénurie l'hiver prochain.

Avec des factures d'électricité multipliées par deux voire par trois, les municipalités cherchent à réduire leurs dépenses et consommations d'énergie. Nous avons ainsi constaté une augmentation significative des demandes d'accompagnement

pour l'extinction de l'éclairage public qui est une solution privilégiée. Courant septembre-octobre, le syndicat participera à une vingtaine de réunions sur ce sujet à votre demande.

Par ailleurs, pour cette rentrée 2022, le syndicat a mis en place un bouquet d'aides financières pour vous aider à la rénovation ou l'amélioration énergétique de votre patrimoine qui sont un excellent moyen de limiter les consommations. Parallèlement, une gestion optimale de vos équipements (chauffage, climatisation...) vous permettra de réduire vos consommations au quotidien : des préconisations utiles répertoriées dans le guide des Eco'gestes proposé par le syndicat.

Crise du prix de l'énergie : tous mobilisés !

Le marché du gaz et de l'électricité est de nouveau en crise, avec des paliers quotidiens d'évolutions de prix très élevés.

Si il est difficile d'expliquer de tels pics quotidiens, il convient de noter les éléments de contexte suivants :

- Les prévisions de production nucléaire sont toujours en berne (prolongement de maintenances sur centrales...)
- L'approvisionnement en gaz naturel par la Russie est stoppée.
- La production hydraulique est mise à mal par les épisodes de sécheresse en Europe.
- La liquidité (volume d'échange sur les marchés) est faible.
- Les acteurs présents semblent acheter/vendre sans limite de prix.

LA FRANCE PERD SA PLACE DE 1^{ER} EXPORTATEUR NET D'ÉLECTRICITÉ EN EUROPE (article du Figaro)

La France est passée d'exportateur à importateur, qui résulte d'un effondrement de la production entre janvier et juin 2022,

selon un rapport de l'analyste de données énergétiques EnAppSys paru en août. Elle explique ce virage à 180° par des «problèmes structurels avec son parc nucléaire». Plusieurs experts indiquent que la situation ne montre aucun signe d'amélioration prochaine.

En plus de la canicule, qui oblige à arrêter certaines centrales, en raison des températures élevées des fleuves, le parc français fait face à des problèmes de corrosion affectant certains réacteurs. Sur 56 réacteurs, 12 sont stoppés et 24 ont réduit la production.

AGIR MAINTENANT

Chaque collectivité est appelée à limiter sa consommation.

>> **Hérault Energies** est à votre écoute pour vous accompagner dans la maîtrise de vos consommations :

- Le **Guide des Eco'gestes** est une proposition non exhaustive de gestes simples à adopter pour réduire ses consommations, réaliser des économies et optimiser les performances des bâtiments publics.

• Mais ces gestes ne sont pas suffisants : la **rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables, l'extinction de l'éclairage public** peuvent alléger cette charge.

>> **La FNCCR**, 1^{ère} association nationale regroupant exclusivement des collectivités en charge de services publics locaux de l'énergie a formulé une série de propositions à l'attention du Gouvernement pour que les collectivités locales soient mieux protégées des aléas du marché :

- **conforter le bouclier tarifaire** pour l'ensemble des Français avec la garantie d'un maintien minimal d'une alimentation en électricité tout au long de l'année
- pour les territoires : **retour au tarif réglementé de vente** pour toutes les collectivités, un développement ambitieux des énergies renouvelables et appelle à une réforme du marché de l'énergie plus favorable aux atouts du mix énergétique national...

Rapport complet téléchargeable sur www.herault-energies.fr

ENVOLEE RECORD DES PRIX

Les prix français pour livraison en France en 2023 atteignent des records. Au 30 août 2022 :

- le **prix du gaz** s'établissait à **217 €/MWh, contre 25 €/MWh il y a 1 an.**
- le **prix de l'électricité** a clôturé à **710 €/MWh, contre 45 €/MWh il y a 1 an.**

ÉLECTRICITÉ Facture annuelle TTC	commune 900 hab.		commune 5 000 habs.		
	Bâtiment	Eclairage Public	Bâtiment	Eclairage Public	Gaz
2021	15 364€	19 704€	37 980€	67 272€	53 696€
2023*	46 093€	29 556€	113 940€	100 908€	187 935€

* Projection au 30 août 2022 réalisée sur la base d'une consommation équivalente



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

3 mairies récompensées

Les municipalités de Bédarieux, Mauguio et Montpellier ont réalisé des travaux éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE) sur leur patrimoine (remplacement de menuiseries, isolation, rénovation éclairage public, remplacement de chaudières) qui doivent leur permettre d'améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et de leur parc éclairage.

La vente de ces certificats a permis de récolter 9 278 € qui ont été reversés en mai aux communes concernées, couvrant ainsi une partie des coûts d'investissement de ces opérations.



Sobriété énergétique pour Roujan, Riols, Le Pradal

Retours d'expériences positifs pour 3 communes :

Le Pradal, commune rurale de 350 habitants, pratique l'extinction depuis 2019. Les horaires d'extinction, programmés de 23h à 6h en hiver et de 00h à 6h en été, ont permis de réduire de 30% la facture énergétique. Les économies sur le budget d'environ 1500€ / an sont utilisées pour financer la rénovation du parc d'éclairage public de la commune. Cette démarche était également motivée par protection et la reconquête de la biodiversité et la nature.

Roujan (2077 habitants) éteint l'ensemble de ses luminaires depuis le 1^{er} février 2022 de 00h à 6h. Les consommations d'énergie ont été réduites de 47% et près de 5 200€ ont été économisés, soit une projection de 12 000 € / an. La hausse de l'énergie et le bilan positif de cette action ont encouragé les élus à poursuivre l'extinction nocturne sur l'année.

Grâce à l'extinction nocturne (00h - 5h), **Riols (756 habitants)** a réduit sa facture énergétique de 35%, soit une économie de près de 2 200€ lors d'une expérimentation de 6 mois. Cette période de «test» a permis de rassurer les personnes les plus réticentes. Depuis, la mairie a maintenu l'extinction sur le village et les 7 hameaux de la commune.

Le gaz vert : une énergie 100% renouvelable

Le contexte actuel impose aux acteurs publics d'accélérer la mise en œuvre de la décarbonation des territoires et de retrouver de la souveraineté en matière énergétique. En juin a eu lieu l'inauguration de la première unité de méthanisation agricole de l'Hérault.

Biométhane : l'avenir des déchets

La méthanisation permet de produire localement une énergie 100% renouvelable à partir de déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, de la restauration collective, de déchets agricoles et ménagers, ou encore de boues de stations d'épuration.

De la méthanisation au biométhane

- Les déchets organiques sont triés, brassés et introduits dans un méthaniseur. Ils sont ensuite mélangés et chauffés. En fermentant, les bactéries les transforment en biogaz.
- Une fois odorisé et contrôlé par GRDF, le biogaz prend le nom de biométhane.
- Le biométhane peut alors être injecté dans le réseau de distribution. Chauffage, cuisson, production d'eau chaude, carburant... ses usages sont strictement identiques à ceux du gaz naturel, mais sont 100 % renouvelables. Son bilan carbone est quasi neutre. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

Un site qui alimente en gaz 4 communes

La production de biométhane de BIOMETHAGRI34 permet d'alimenter en gaz les communes de Florensac, Pinet, Pomerol et Marseillan. En période estivale, le surplus de production sera envoyé vers la commune de Béziers.

Plus d'info : GRDF www.grdf.fr/collectivites/biomethane-dechets-avenir



Une énergie complètement en phase avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux actuels, et qui peut être stockable.

Eclairage public : écologie et économies

CHAQUE ANNÉE, L'ASSOCIATION « AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT » APPELLE LES COMMUNES ET LES HABITANTS À ÉTEINDRE LEURS LUMIÈRES DANS LA NUIT DU 15 OCTOBRE 2022. UNE OPÉRATION DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE, EN CONSTANTE AUGMENTATION.

Durant une soirée, une multitude de communes procèdent à l'extinction de l'éclairage public pendant que des structures, associations et des collectivités organisent des animations locales telles que des sorties natures, des observations des étoiles ou encore des expositions, conférences ou débats partout en France. Hérault Energies a constaté un intérêt grandissant des communes sur cette thématique. De plus, avec le contexte énergétique mondial, il est important d'agir rapidement pour diminuer la consommation d'électricité dédié à l'éclairage public.

Ainsi, les communes peuvent manifester leur engagement à l'occasion de cette manifestation.

Comment participer à l'événement

Pour organiser des extinctions symboliques de l'éclairage dans les villes :

- le maire doit publier un arrêté municipal mentionnant les lieux et horaires de l'extinction de l'éclairage. L'arrêté est affiché et publié au bulletin municipal
- une délibération du conseil municipal pour une extinction ponctuelle n'est pas obligatoire mais elle est conseillée
- le maire doit s'assurer que la sécurisation est malgré tout assurée : information et signalisation. Le plus important est que la commune informe et sensibilise ses usagers.

L'association propose un kit communication complet avec logo, affiches personnalisables, flyer pour promouvoir cet événement :

<https://www.agirpourenvironnement.org/kit-organisateur-le-jour-de-la-nuit-2022/>

Pour aller plus loin

L'expérimentation de l'extinction nocturne est une solution de transition pour conscientiser la population et les élus.

Le faible coût d'investissement par la simple pose d'horloges astronomiques sur les armoires et l'évolution du prix du kilowattheure d'électricité rendent la solution de la coupure de nuit efficace et très facile à mettre en œuvre dans les zones rurales peu denses.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles rallume les étoiles sur son territoire

Hérault Energies collabore avec le Pays HLV et le Parc naturel régional du Haut Languedoc depuis plusieurs années pour accompagner la réduction de la pollution lumineuse. Les deux structures accompagnent les réflexions des élus locaux dans la mise en œuvre de solutions pérennes de réduction de la pollution lumineuse. Un courrier commun a été envoyé à toutes les collectivités de ce territoire pour amorcer les réflexions à travers la participation des communes à cette manifestation ou valoriser leur engagement si l'extinction est déjà pratiquée.

En savoir plus :

>> Hérault Energies - *Cassandra Rigaud* :
04 67 09 01 03 - c.rigaud@herault-energies.fr
>> Territoire Pays Haut Languedoc et Vignobles :
Mickaël Huet - 04 67 38 11 10
mickael.huet@payshlv.com



INITIATIVE LOCALE

La ville de Bessan organisera son animation « Le Jour de la Nuit » avec le collège et son club d'astronomie. Au programme : animation-projection par l'association d'astronomes A la Belle Étoile sur la pollution lumineuse, l'exploration spatiale avec ensuite une observation au télescope du ciel étoilé, des planètes. Ainsi qu'une animation projection sur la vie de la chauve souris (association GCLR GROUPE CHIROPTÈRES LANGUEDOC-ROUSSILLON) suivie d'une balade nocturne au détecteur afin d'observer et d'entendre les chauve souris.

ENSEIGNES ET PUBLICITÉS LUMINEUSES

1^{ER} JANVIER 2024 - NOUVELLE RÉGLEMENTATION / LOI CLIMAT

Depuis 2018, les enseignes et publicités lumineuses doivent être éteintes la nuit, entre une heure et six heures du matin. Actuellement, l'autorité compétente en matière de police de la publicité extérieure est soit le préfet, soit le maire s'il existe un Règlement Local de Publicité

La loi Climat abroge cette disposition et met en place d'une répartition différente. A partir du 1^{er} janvier 2024, cette compétence sera exercée par le Maire ou transférée, si la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de RLP.